

عن جابر بن سمرة رضي الله عنه أن رجلاً سأل
رسول الله صلى الله عليه وسلم أَتَوَضَّأُ مِنْ لَحْمِ الْغَنَمِ؟
قال: «إِنْ شِئْتَ فَتَوَضَّأْ، وَإِنْ شِئْتَ فَلَا تَوَضَّأْ» قال
أَتَوَضَّأُ مِنْ لَحْمِ الْإِبِلِ؟ قال: «نَعَمْ فَتَوَضَّأْ مِنْ لَحْمِ
الْإِبِلِ» قال: أَصَلِّي فِي مَرَابِضِ الْغَنَمِ؟ قال: «نَعَمْ»
قال: أَصَلِّي فِي مَبَارِكِ الْإِبِلِ؟ قال: «لَا».



Jâbir ibn Samurah (qu'Allah l'agrée) relate
: « Un homme demanda à l'envoyé d'Allah
(sur lui la paix et le salut) s'il devait refaire
les ablutions après avoir mangé de la
viande de mouton. Le Prophète (sur lui la



paix et le salut) répondit : " Si tu le souhaites fais-le, sinon, ne le fais pas. "

L'homme demanda ensuite s'il devait refaire les ablutions après avoir mangé de la viande de chameau ? Le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit : " Oui, fais tes ablutions si tu manges de la viande de chameau ! - Il demanda : Puis-je prier dans l'enclos à moutons ? - Le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit : Oui ! - Il demanda : Puis-je prier dans l'enclos à chameaux ? - Le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit : Non ! " »

Rapporté par Muslim
Jugement : Authentique